



T1

**États financiers consolidés  
intermédiaires résumés** (non audités)

Pour les périodes de trois mois terminées  
le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	31 MARS 2024	31 DÉCEMBRE 2023 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		557 750 \$	473 563 \$
Liquidités soumises à restrictions		3 889	5 930
Créances clients		1 474 807	1 488 772
Actif sur contrats		1 687 664	1 569 401
Autres actifs financiers courants		244 034	261 472
Autres actifs non financiers courants		310 029	267 219
<b>Total des actifs courants</b>		<b>4 278 173</b>	<b>4 066 357</b>
Immobilisations corporelles		333 876	332 428
Actif au titre du droit d'utilisation		309 874	254 751
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	385 280	389 256
Goodwill		3 380 428	3 327 777
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		247 273	270 058
Actif d'impôt sur le résultat différé		922 890	886 203
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		400 034	398 436
Autres actifs financiers non courants		57 312	39 049
Autres actifs non financiers non courants		253 417	204 888
<b>Total de l'actif</b>		<b>10 568 557 \$</b>	<b>10 169 203 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 977 255 \$	1 825 916 \$
Produits différés		1 334 431	1 260 588
Autres passifs financiers courants		283 279	279 817
Autres passifs non financiers courants		371 699	386 917
Tranche à court terme des provisions		121 095	169 342
Tranche à court terme des obligations locatives		76 073	74 887
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	14	464 015	463 289
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 627 847</b>	<b>4 460 756</b>
Dettes à long terme	14	1 590 225	1 519 342
Autres passifs financiers non courants		19 878	24 576
Tranche à long terme des provisions		308 243	304 042
Tranche à long terme des obligations locatives		365 607	316 414
Autres passifs non financiers non courants		37 730	37 991
Passif d'impôt sur le résultat différé		328 651	330 827
<b>Total du passif</b>		<b>7 278 181</b>	<b>6 993 948</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 804 894	1 805 080
Résultats non distribués		1 708 565	1 652 078
Autres composantes des capitaux propres	9	(235 531)	(293 532)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		3 277 928	3 163 626
Participations ne donnant pas le contrôle		12 448	11 629
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>3 290 376</b>	<b>3 175 255</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>10 568 557 \$</b>	<b>10 169 203 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2B).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF  
LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2024

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT					
<b>Solde au début de la période</b>	<b>175 554</b>	<b>1 805 080</b>	<b>\$ 1 652 078</b>	<b>\$ (293 532)</b>	<b>\$ 3 163 626</b>	<b>\$ 11 629</b>	<b>\$ 3 175 255</b>
Résultat net pour la période	—	—	45 534	—	45 534	1 018	46 552
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	15 708	58 001	73 709	(199)	73 510
Total du résultat global pour la période	—	—	61 242	58 001	119 243	819	120 062
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(3 511)	—	(3 511)	—	(3 511)
Rémunération provenant des options sur actions	—	—	395	—	395	—	395
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	10	366	(87)	—	279	—	279
Actions rachetées et annulées (note 8)	(54)	(552)	(2 393)	—	(2 945)	—	(2 945)
Impôts différés liés aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions	—	—	841	—	841	—	841
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>175 510</b>	<b>1 804 894</b>	<b>\$ 1 708 565</b>	<b>\$ (235 531)</b>	<b>\$ 3 277 928</b>	<b>\$ 12 448</b>	<b>\$ 3 290 376</b>

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF  
LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2023

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT					
<b>Solde au début de la période</b>	<b>175 554</b>	<b>1 805 080</b>	<b>\$ 1 404 589</b>	<b>\$ (340 155)</b>	<b>\$ 2 869 514</b>	<b>\$ 9 571</b>	<b>\$ 2 879 085</b>
Résultat net pour la période	—	—	28 446	—	28 446	28	28 474
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	26 237	53 379	79 616	419	80 035
Total du résultat global pour la période	—	—	54 683	53 379	108 062	447	108 509
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(3 511)	—	(3 511)	—	(3 511)
Rémunération provenant des options sur actions	—	—	149	—	149	—	149
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>175 554</b>	<b>1 805 080</b>	<b>\$ 1 455 910</b>	<b>\$ (286 776)</b>	<b>\$ 2 974 214</b>	<b>\$ 10 018</b>	<b>\$ 2 984 232</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET (NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	Note	2024	2023
<b>Produits provenant de :</b>			
SP&GP		2 257 728 \$	2 006 729 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		9 087	7 633
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(2 527)	8 716
	3	2 264 288	2 023 078
Coûts directs liés aux activités		2 089 416	1 864 252
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	46 918	36 297
Coûts de restructuration et de transformation	15	4 565	14 511
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		20 917	20 553
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	17	326	—
<b>RAII <sup>(1)</sup></b>		<b>102 146</b>	<b>87 465</b>
Charges financières	6	44 576	46 814
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	6	(6 568)	598
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>64 138</b>	<b>40 053</b>
Charge d'impôts sur le résultat		17 586	11 579
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>46 552 \$</b>	<b>28 474 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>			
Actionnaires d'AtkinsRéalis		45 534 \$	28 446 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1 018	28
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>46 552 \$</b>	<b>28 474 \$</b>
<b>Résultat par action (en \$)</b>			
De base		0,26 \$	0,16 \$
Dilué		0,26 \$	0,16 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)</b>			
De base		175 547	175 554
Dilué		175 772	175 554

<sup>(1)</sup> Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2024

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	45 534 \$	1 018 \$	46 552 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	56 734	138	56 872
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	2 623	(337)	2 286
Impôts sur le résultat (note 9)	(1 356)	—	(1 356)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	58 001	(199)	57 802
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(66)	—	(66)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	21 114	—	21 114
Impôts sur le résultat (note 9)	(5 340)	—	(5 340)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	15 708	—	15 708
Total des autres éléments du résultat global pour la période	73 709	(199)	73 510
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>119 243 \$</b>	<b>819 \$</b>	<b>120 062 \$</b>

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2023

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	28 446 \$	28 \$	28 474 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	49 672	48	49 720
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	4 288	371	4 659
Impôts sur le résultat (note 9)	(581)	—	(581)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	53 379	419	53 798
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	35 168	—	35 168
Impôts sur le résultat (note 9)	(8 931)	—	(8 931)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	26 237	—	26 237
Total des autres éléments du résultat global pour la période	79 616	419	80 035
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>108 062 \$</b>	<b>447 \$</b>	<b>108 509 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

## TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	Note	2024	2023
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat net pour la période		46 552 \$	28 474 \$
Impôts sur le résultat payés		(11 251)	(26 028)
Intérêts payés		(28 111)	(36 628)
Amortissements	10A	61 888	58 572
Autres éléments de rapprochement	10B	68 702	63 990
		137 780	88 380
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10C	(101 177)	(145 721)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		36 603	(57 341)
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(17 658)	(15 383)
Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise	17	35 593	—
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(46)	11 639
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(98)	(54 900)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		4 061	17 146
Autres		(12 468)	(350)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		9 384	(41 848)
<b>Activités de financement</b>			
Augmentation de la dette	10D	395 980	335 290
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	10D	(330 338)	(223 385)
Paiement d'obligations locatives	10D	(22 473)	(19 927)
Produit de l'exercice d'options sur actions		279	—
Rachat d'actions pour annulation	8	(2 945)	—
Dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis	7	(3 511)	(3 511)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		36 992	88 467
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 208	1 744
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>84 187</b>	<b>(8 978)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>		<b>473 563</b>	<b>570 279</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>557 750 \$</b>	<b>561 301 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	14
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	14
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	15
7. DIVIDENDES	15
8. RACHAT D' ACTIONS POUR ANNULATION	16
9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	16
10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	17
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	21
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	22
13. PASSIFS ÉVENTUELS	24
14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	30
15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	31
16. IMPÔT MINIMUM MONDIAL (PILIER 2)	31
17. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS	31
18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	32

## (NON AUDITÉS)

## 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. (faisant affaire sous le nom « AtkinsRéalis ») est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou « AtkinsRéalis » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de services professionnels et de gestion de projet à l'avant-garde mondiale qui lie les gens, les données et la technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

### A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif (du passif) au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la juste valeur des actifs des régimes diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 14 mai 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2024

Les modifications aux normes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location*, imposent au vendeur-preneur d'évaluer ultérieurement les obligations locatives résultant d'une cession-bail de manière à ne comptabiliser aucun montant du gain ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les nouvelles exigences n'empêchent pas un vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout gain ou perte lié à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location.
- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des dettes comme courantes ou non courantes à la date de clôture. Au lieu de cela, les modifications obligent une entité à fournir des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.
- Les modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, introduisent des exigences en matière d'informations à fournir afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs et la divulgation de leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société, à l'exception des modifications à l'IAS 1 liées au classement des passifs comme courants ou non courants, comme il est indiqué ci-dessous.

#### ADOPTION DES MODIFICATIONS À L'IAS 1 – CLASSEMENT DES PASSIFS COMME COURANTS OU NON COURANTS

L'incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 1 est liée au classement des passifs dont la date de règlement est incertaine comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications à l'IAS 1 entraînent un classement fondé sur le droit d'une entité, à la date de clôture, de renouveler une obligation pour au moins douze mois après la date de clôture en vertu d'une facilité de prêt existante et non pas sur l'attente d'une entité, lorsqu'elle a le pouvoir discrétionnaire, de différer ou non le règlement de l'obligation.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Société a évalué le classement de tous ses passifs et a reclassé la valeur comptable de sa facilité de crédit renouvelable non garantie (la « facilité renouvelable »), qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, de 324,6 millions \$ du poste « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme » au poste « Dette à long terme » dans son état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 »), et a donné lieu au retraitement des chiffres de la période précédente (voir la note 14).

### C) CHANGEMENT DANS LA PRÉSENTATION – INFORMATIONS SECTORIELLES

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, AtkinsRéalis a mis en œuvre une nouvelle structure opérationnelle dans le but d'unifier et de simplifier la Société au sein des régions où elle exerce ses activités. Conformément à la nouvelle structure, les anciens secteurs à présenter Services d'ingénierie et Exploitation et entretien (« E&E ») ont été fusionnés et sont gérés par région. Les Services d'ingénierie Régions comprennent maintenant les secteurs à présenter suivants : i) Canada, y compris les contrats d'E&E en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne (« Canada »); ii) Royaume-Uni et Irlande (« RUI »); iii) États-Unis et Amérique latine, y compris les activités mondiales de Minéraux et métaux (« EUAL »); et iv) Asie, Moyen-Orient et Australie (« AMOA »). Les secteurs à présenter Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital demeurent inchangés. Voir la note 3 pour une description de chaque secteur.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8 et a donné lieu au retraitement des chiffres de la période précédente (voir la note 3).

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### D) PROGRÈS DE LA TRANSITION VERS DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE ALTERNATIFS

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), à la suite de l'autorisation accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers (Québec), a annoncé que le calcul et la publication de toutes les échéances du CDOR cesseront définitivement, immédiatement après une publication finale le 28 juin 2024. Au 31 mars 2024, la Société a déterminé que, sur la base d'une analyse effectuée jusqu'à cette date, ses contrats significatifs fondés sur le CDOR et ayant des soldes en cours au 31 mars 2024 ne devraient pas être significativement affectés par le changement, soit en raison de leur date d'échéance prévue, soit en raison du fait qu'ils intègrent déjà des dispositions de repli pour établir un taux de référence alternatif au CDOR ou parce qu'ils devraient faire l'objet d'une novation à un nouveau taux d'intérêt de référence avant la date de publication finale du CDOR. La Société continuera de surveiller la situation de ses contrats existants et à venir jusqu'à la dernière publication du taux CDOR prévue en juin 2024.

### E) NORME ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes à une norme existante ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, exigent qu'une entité applique une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible en une autre monnaie et, dans la négative, pour déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, remplace l'IAS 1 et exige : i) que les produits et les charges à l'état du résultat net soient classés en trois nouvelles catégories définies – exploitation, investissement et financement – et deux nouveaux sous-totaux – « Résultat d'exploitation » et « Résultat avant financement et impôt sur le résultat »; ii) que des informations soient fournies sur les mesures de performance définies par la direction, qui sont des mesures non conformes aux normes IFRS liées à l'état du résultat net, utilisées dans les communications publiques pour communiquer le point de vue de la direction sur la performance financière de l'entité; et iii) que des informations soient fournies sur une base de dispositions générales renforcées en matière d'agrégation et de désagrégation, ainsi que de dispositions spécifiques en matière de divulgation d'informations par nature pour des charges spécifiques, pour les entités qui présentent les charges d'exploitation par fonction dans l'état du résultat net.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et de ces modifications sur ses états financiers.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte huit secteurs à présenter composés de : i) **Canada**; ii) **RUI**; iii) **EUAL**; iv) **AMOA**; v) **Énergie nucléaire**; vi) **Linxon**; vii) **Projets CMPF**; et viii) **Capital**.

Tous les secteurs sont décrits comme suit :

Les secteurs **Canada**, **RUI**, **EUAL** et **AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'E&E se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs. En plus des activités dans leur région géographique respective, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux et le secteur RUI comprenait également des activités en Scandinavie jusqu'à leur cession en 2023. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC »), services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU<sup>MD</sup>, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU<sup>MD</sup> ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci.

Le secteur **Linxon** entreprend des projets principalement liés à l'installation des postes électriques à courant alternatif, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF.

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

<sup>MD</sup> CANDU est une marque de commerce déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, sous licence exclusive octroyée à Candu Energy inc., une filiale de la Société.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024		2023 <sup>(1)</sup>	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	370 865 \$	15 949 \$	300 554 \$	9 250 \$
RUI	606 967	61 047	594 660	57 668
EUAL	415 778	39 274	367 811	39 586
AMOA	325 429	29 703	207 044	16 367
<b>Services d'ingénierie Régions</b>	<b>1 719 039</b>	<b>145 973</b>	1 470 069	122 871
Énergie nucléaire	298 564	38 968	244 292	32 679
Linxon	158 824	1 840	121 545	799
<b>AtkinsRéalis Services</b>	<b>2 176 427</b>	<b>186 781</b>	1 835 906	156 349
Projets CMPF	81 301	(13 040)	170 823	(9 170)
Capital	6 560	1 131	16 349	11 647
	<b>2 264 288 \$</b>		<b>2 023 078 \$</b>	
<b>RAII sectoriel ajusté — Total</b>		<b>174 872</b>		158 826
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		(39 869)		(29 248)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		(7 049)		(7 049)
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		(4 565)		(14 511)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(20 917)		(20 553)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (note 17)		(326)		—
<b>RAII</b>		<b>102 146</b>		87 465
Charges financières nettes (note 6)		38 008		47 412
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>64 138</b>		40 053
Charge d'impôts sur le résultat		17 586		11 579
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>46 552 \$</b>		28 474 \$

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

	2024			2023 <sup>(1)</sup>		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Royaume-Uni	699 198 \$	2 720 \$	701 918 \$	639 946 \$	919 \$	640 865 \$
Canada <sup>(2)</sup>	551 111	8 833	559 944	561 156	7 871	569 027
États-Unis	420 124	7 499	427 623	381 281	5 761	387 042
Arabie saoudite <sup>(3)</sup>	269 765	55	269 820	140 971	69	141 040
Autres pays <sup>(3)</sup>	313 209	(8 226)	304 983	282 053	3 051	285 104
	<b>2 253 407 \$</b>	<b>10 881 \$</b>	<b>2 264 288 \$</b>	<b>2 005 407 \$</b>	<b>17 671 \$</b>	<b>2 023 078 \$</b>

<sup>(1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la Société a modifié la présentation de ses produits par secteur géographique en regroupant les secteurs géographiques « Amérique latine », « Europe – autres », « Afrique » et « Asie-Pacifique » dans la région géographique « Autres pays ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

<sup>(2)</sup> Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

<sup>(3)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Société a modifié la présentation de ses produits par secteur géographique en présentant l'« Arabie saoudite » comme un poste distinct du secteur géographique « Moyen-Orient », qui a été regroupé dans le secteur géographique « Autres pays ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et l'Arabie saoudite (période de trois mois terminée le 31 mars 2023 : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis) étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024				2023 <sup>(1)</sup>			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Canada	370 865 \$	— \$	— \$	370 865 \$	300 555 \$	— \$	— \$	300 555 \$
RUI	604 247	—	—	604 247	593 741	—	—	593 741
EUAL	415 778	—	—	415 778	367 851	—	—	367 851
AMOA	314 291	10 874	—	325 165	179 705	26 962	—	206 667
Services d'ingénierie Régions	1 705 181	10 874	—	1 716 055	1 441 852	26 962	—	1 468 814
Énergie nucléaire	291 022	—	—	291 022	237 005	—	1 503	238 508
Linxon	357	158 467	—	158 824	298	121 247	—	121 545
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalisis Services	1 996 560	169 341	—	2 165 901	1 679 155	148 209	1 503	1 828 867
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	81 301	81 301	—	—	170 823	170 823
	<b>1 996 560 \$</b>	<b>169 341 \$</b>	<b>81 301 \$</b>	<b>2 247 202 \$</b>	<b>1 679 155 \$</b>	<b>148 209 \$</b>	<b>172 326 \$</b>	<b>1 999 690 \$</b>
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				10 526				7 039
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				6 205				5 717
Autres produits – secteur Capital				355				10 632
				<b>2 264 288 \$</b>				<b>2 023 078 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

## 4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	51 944 \$	40 372 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(5 026)	(4 075)
<b>Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs</b>	<b>46 918 \$</b>	<b>36 297 \$</b>

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

### A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

#### COLLECTIF SANTÉ MONTRÉAL S.E.C. (« CSM S.E.C. »)

Au premier trimestre de 2024, la Société a acquis une participation de 10 % dans CSM S.E.C. dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conclu le 4 mars 2024 (voir la note 17).

L'investissement de la Société dans CSM S.E.C. est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'éviter la variabilité du résultat net de la Société au cours des périodes futures.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, l'état consolidé du résultat net de la Société incluait les dividendes de 0,6 million \$ provenant de CSM S.E.C.

### B) INFORMATION FINANCIÈRE

#### États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	31 MARS 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	271 258 \$	268 722 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(1)</sup>	385 280	389 256
Valeur comptable nette d'un investissement de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	4 872	—
	<b>661 410 \$</b>	<b>657 978 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comprend l'investissement de la Société dans 407 International inc., dont la valeur comptable nette était de néant au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023.

<sup>(2)</sup> Comprend l'investissement de la Société dans CSM S.E.C., dont la valeur comptable nette était comprise dans le poste « Autres actifs financiers non courants » au 31 mars 2024.

## 5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

### États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Produits provenant de Capital	6 560 \$	16 349 \$
Coûts directs liés aux activités	5 429	4 702
	1 131	11 647
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 049	7 049
<b>RAII</b>	<b>(5 918)</b>	4 598
Charges financières nettes	1 498	1 669
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>(7 416)</b>	2 929
Impôts sur le résultat	274	510
<b>Résultat net pour la période</b>	<b>(7 690) \$</b>	2 419 \$

## 6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Intérêts sur la dette :		
Avec recours	21 587 \$	23 182 \$
Avec recours limité	8 980	7 760
Sans recours	2 597	3 332
Intérêts sur les obligations locatives	5 058	6 095
Autres	6 354	6 445
<b>Charges financières</b>	<b>44 576</b>	46 814
Produits financiers	(4 490)	(3 538)
Pertes nettes (gains nets) de change	(2 078)	4 136
<b>Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change</b>	<b>(6 568)</b>	598
<b>Charges financières nettes</b>	<b>38 008 \$</b>	47 412 \$

## 7. DIVIDENDES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 3,5 millions \$ ou de 0,02 \$ par action (période de trois mois terminée le 31 mars 2023 : 3,5 millions \$ ou 0,02 \$ par action).

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Dividendes à payer au 1 <sup>er</sup> janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	3 511	3 511
Dividendes payés au cours de la période	(3 511)	(3 511)
<b>Dividendes à payer au 31 mars</b>	<b>— \$</b>	— \$

## 8. RACHAT D' ACTIONS POUR ANNULLATION

Au premier trimestre de 2024, la Société a annoncé qu'elle a reçu l'approbation requise de la Bourse de Toronto afin de procéder au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités et visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires entre le 8 mars 2024 et le 7 mars 2025. En 2023, le nombre d'actions ordinaires assujetties à l'offre publique de rachat était aussi de 1 500 000 d'actions ordinaires.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, la Société a racheté et annulé 53 640 actions ordinaires en vertu de son offre publique courante de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités pour des décaissements totalisant 2,9 millions \$.

## 9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023 :

	31 MARS 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(240 199) \$	(297 460) \$
Couvertures de flux de trésorerie	4 668	3 928
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(235 531) \$</b>	<b>(293 532) \$</b>

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.

### A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de la période	(297 460) \$	(335 279) \$
Gains de la période considérée	60 715	55 333
Couverture d'investissement net – pertes de la période considérée	(3 981)	(5 661)
Impôts liés aux pertes de la période considérée	527	751
Solde à la fin de la période	(240 199)	(284 856)
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de la période	3 928	(4 876)
Gains de la période considérée	17 941	12 018
Impôts liés aux gains de la période considérée	(4 827)	(3 198)
Reclassement en résultat net	(15 318)	(7 730)
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	2 944	1 866
Solde à la fin de la période	4 668	(1 920)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(235 531) \$</b>	<b>(286 776) \$</b>

## 9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

### B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

#### *Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global*

Le tableau suivant présente les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	136 920 \$	(24 005) \$	112 915 \$	174 535 \$	(31 148) \$	143 387 \$
Gains constatés durant la période	21 114	(5 340)	15 774	35 168	(8 931)	26 237
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>158 034 \$</b>	<b>(29 345) \$</b>	<b>128 689 \$</b>	<b>209 703 \$</b>	<b>(40 079) \$</b>	<b>169 624 \$</b>

#### *Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$
Perte constatée durant la période	(66)	—	(66)	—	—	—
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(2 039) \$</b>	<b>(150) \$</b>	<b>(2 189) \$</b>	<b>(1 973) \$</b>	<b>(150) \$</b>	<b>(2 123) \$</b>

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

### A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Immobilisations corporelles	23 186 \$	20 950 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20 917	20 553
Actif au titre du droit d'utilisation	17 621	17 069
Autres	164	—
<b>Total</b>	<b>61 888 \$</b>	<b>58 572 \$</b>

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Coûts directs liés aux activités	39 871 \$	36 731 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	1 100	1 288
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20 917	20 553
<b>Total</b>	<b>61 888 \$</b>	<b>58 572 \$</b>

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	17 586 \$	11 579 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	38 008	47 412
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	47 536	19 424
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	395	149
Perte (bénéfice) provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	2 527	(8 716)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3 065	8 064
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(10 526)	(7 039)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3 021	16 374
Variation nette des provisions liées à des pertes attendues sur certains contrats	(7 154)	(16 883)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net (note 15)	4 565	14 511
Coûts de restructuration et de transformation payés	(15 579)	(18 867)
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	(5 026)	(4 075)
Variation nette des autres provisions <sup>(1)</sup>	(28 083)	(3 426)
Autres	18 367	5 483
<b>Autres éléments de rapprochement</b>	<b>68 702 \$</b>	<b>63 990 \$</b>

<sup>(1)</sup> La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes attendues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

### C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023 <sup>(2)</sup>
Diminution (augmentation) des créances clients	36 256 \$	(2 937) \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(99 260)	(266 341)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	9 618	(9 778)
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(38 778)	(28 283)
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer	110 922	96 375
Augmentation (diminution) des produits différés	(21 238)	77 242
Augmentation des autres passifs financiers courants	4 277	1 540
Diminution des autres passifs non financiers courants	(102 974)	(13 539)
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b>	<b>(101 177) \$</b>	<b>(145 721) \$</b>

<sup>(2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la Société a modifié la présentation de son état de la situation financière en regroupant les rubriques « Stocks » et « Autres actifs non financiers courants » pour les présenter dans la rubrique « Autres actifs non financiers courants ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024.

	DETTE <sup>(1)</sup>	OBLIGATIONS LOCATIVES <sup>(2)</sup>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 982 631 \$	391 301 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	395 980	—
Remboursement	(330 338)	(22 473)
<b>Total – changements issus des flux de trésorerie</b>	<b>65 642</b>	<b>(22 473)</b>
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Écarts de change	524	4 332
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	1 483	—
Montant à payer lié aux frais de financement différés	(687)	—
Reclassement des frais de financement différés dans les actifs non financiers	4 647	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	68 520
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>2 054 240 \$</b>	<b>441 680 \$</b>

### CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2024		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dette avec recours :			
Facilité renouvelable	— \$	(328 565) \$	(1 315) \$
Emprunt à terme	—	—	(375)
Débentures de série 8 (note 14)	395 980	—	—
<b>Total – dette avec recours</b>	<b>395 980</b>	<b>(328 565)</b>	<b>(1 690)</b>
Dette sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	—	—	(83)
<b>Total – dette sans recours</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(83)</b>
<b>Total</b>	<b>395 980 \$</b>	<b>(328 565) \$</b>	<b>(1 773) \$</b>

(1) La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2024	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme	464 015 \$	463 289 \$
Dette à long terme	1 590 225	1 519 342
<b>Total</b>	<b>2 054 240 \$</b>	<b>1 982 631 \$</b>

(2) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2024	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024
Tranche à court terme des obligations locatives	76 073 \$	74 887 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	365 607	316 414
<b>Total</b>	<b>441 680 \$</b>	<b>391 301 \$</b>

## 10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023.

	DETTE <sup>(1)</sup>	OBLIGATIONS LOCATIVES <sup>(2)</sup>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	2 056 397 \$	436 285 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	335 290	—
Remboursement	(222 970)	(19 927)
<b>Total – changements issus des flux de trésorerie</b>	<b>112 320</b>	<b>(19 927)</b>
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Écarts de change	2 883	5 860
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	2 322	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	9 899
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>2 173 922 \$</b>	<b>432 117 \$</b>

### CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2023		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dette avec recours :			
Facilité renouvelable	335 290 \$	— \$	— \$
Débentures de série 7	—	—	(415)
Débentures de série 4	—	(200 000)	—
<b>Total – dette avec recours</b>	<b>335 290</b>	<b>(200 000)</b>	<b>(415)</b>
Dette sans recours :			
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(22 970)	—
<b>Total – dette sans recours</b>	<b>—</b>	<b>(22 970)</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>335 290 \$</b>	<b>(222 970) \$</b>	<b>(415) \$</b>

(1) La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2023 <sup>(2)</sup>	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023 <sup>(2)</sup>
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme	164 360 \$	370 947 \$
Dette à long terme	2 009 562	1 685 450
<b>Total</b>	<b>2 173 922 \$</b>	<b>2 056 397 \$</b>

(2) Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la Société a modifié la présentation de son état de la situation financière, ce qui a entraîné le regroupement des rubriques « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme avec recours » et « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme sans recours » dans la rubrique « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme », ainsi que des rubriques « Dette à long terme avec recours », « Dette à long terme avec recours limité » et « Dette à long terme sans recours » dans la rubrique « Dette à long terme ». De plus, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Société a reclassé la valeur comptable de sa facilité renouvelable de la rubrique « Dette à court terme » à la rubrique « Dette à long terme » (voir la note 2B). En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2023	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023
Tranche à court terme des obligations locatives	83 996 \$	87 625 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	348 121	348 660
<b>Total</b>	<b>432 117 \$</b>	<b>436 285 \$</b>

## 11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et contreparties, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>82 758 \$</b>	110 289 \$
Bénéfice (perte) provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>(2 527)</b>	8 716
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>3 065</b>	8 064
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>10 526</b>	7 039
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>3 021 \$</b>	16 374 \$

Au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	31 MARS 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>183 561 \$</b>	161 001 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(1)</sup>	<b>116 069</b>	115 646
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(2)</sup>	<b>24 921</b>	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(3)</sup>	<b>641 \$</b>	1 781 \$

<sup>(1)</sup> Inclues au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Produits différés » aux états de la situation financière

<sup>(2)</sup> Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

<sup>(3)</sup> Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalisis au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

	2024					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN <sup>(1)</sup>	JVBAERG <sup>(2)</sup>	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	557 750 \$	— \$	— \$	— \$	557 750 \$	557 750 \$
Liquidités soumises à restrictions	3 889	—	—	—	3 889	3 889
Créances clients <sup>(3)</sup>	—	—	1 474 807	—	1 474 807	1 474 807
Autres actifs financiers courants	7 370	—	211 001	25 663	244 034	237 581
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(4)</sup>	—	—	400 034	—	400 034	359 838
Autres actifs financiers non courants <sup>(4)</sup>	—	4 872	36 817	15 623	57 312	57 312
<b>Total</b>	<b>569 009 \$</b>	<b>4 872 \$</b>	<b>2 122 659 \$</b>	<b>41 286 \$</b>	<b>2 737 826 \$</b>	

	2023					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN <sup>(1)</sup>		COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	473 563 \$	— \$	— \$	— \$	473 563 \$	473 563 \$
Liquidités soumises à restrictions	5 930	—	—	—	5 930	5 930
Créances clients <sup>(3)</sup>	—	—	1 488 772	—	1 488 772	1 488 772
Autres actifs financiers courants	7 136	—	221 123	33 213	261 472	255 687
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(4)</sup>	—	—	398 436	—	398 436	364 071
Autres actifs financiers non courants <sup>(4)</sup>	—	—	21 014	18 035	39 049	39 049
<b>Total</b>	<b>486 629 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 129 345 \$</b>	<b>51 248 \$</b>	<b>2 667 222 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

<sup>(2)</sup> Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

<sup>(3)</sup> En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

<sup>(4)</sup> Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalis au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 31 MARS	2024				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN <sup>(1)</sup>	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer <sup>(2)</sup>	— \$	— \$	1 977 255 \$	1 977 255 \$	1 977 255 \$
Autres passifs financiers courants <sup>(2)</sup>	12 747	—	270 532	283 279	283 258
Provisions <sup>(2)</sup>	—	—	15 264	15 264	15 264
Obligations locatives	—	—	441 680	441 680	s.o. <sup>(3)</sup>
Dettes à court terme et dette à long terme <sup>(4)</sup>	—	—	2 054 240	2 054 240	2 072 683
Autres passifs financiers non courants	1 841	14 634	3 403	19 878	19 878
<b>Total</b>	<b>14 588 \$</b>	<b>14 634 \$</b>	<b>4 762 374 \$</b>	<b>4 791 596 \$</b>	

AU 31 DÉCEMBRE	2023				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN <sup>(1)</sup>	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer <sup>(2)</sup>	— \$	— \$	1 825 916 \$	1 825 916 \$	1 825 916 \$
Autres passifs financiers courants <sup>(2)</sup>	20 546	—	259 271	279 817	279 493
Provisions <sup>(2)</sup>	—	—	24 354	24 354	24 354
Obligations locatives	—	—	391 301	391 301	s.o. <sup>(3)</sup>
Dettes à court terme et dette à long terme <sup>(4)</sup>	—	—	1 982 631	1 982 631	1 991 051
Autres passifs financiers non courants	2 724	14 326	7 526	24 576	24 576
<b>Total</b>	<b>23 270 \$</b>	<b>14 326 \$</b>	<b>4 490 999 \$</b>	<b>4 528 595 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

<sup>(2)</sup> En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants (autres que ceux qui sont déjà à la juste valeur) et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur, à l'exception de la tranche courante du montant à payer, qui ne porte pas intérêt, lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) comprise dans la rubrique « Autres passifs financiers courants ».

<sup>(3)</sup> s.o. : sans objet

<sup>(4)</sup> La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalis ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

### B) INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024.

	CONTRAPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTRAPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	— \$	14 326 \$
Perte nette latente <sup>(5)</sup>	—	25
Effet des écarts de change	—	283
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>— \$</b>	<b>14 634 \$</b>

<sup>(5)</sup> Comprise dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Aucun changement raisonnable des hypothèses principales employées dans l'évaluation n'entraînerait une modification importante de la juste valeur estimée des instruments financiers de niveau 3.

### C) SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Au premier trimestre de 2023, la Société a conclu une entente de swap de taux d'intérêt avec une institution financière en lien avec son emprunt à terme portant intérêt à un taux variable d'un montant total en capital de 500 millions \$ (l'« emprunt à terme »). Dans le cadre de l'entente de swap de taux d'intérêt, la Société verse des intérêts à un taux fixe et reçoit des intérêts à un taux variable sur un montant nominal total de 125 millions \$. Cette entente de swap de taux d'intérêt est similaire aux ententes en lien avec l'emprunt à terme conclues au troisième trimestre de 2022 sur un montant nominal de 250 millions \$. Toutes ces ententes de swap de taux d'intérêt expireront en avril 2025 et font l'objet d'une comptabilité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie.

## 13. PASSIFS ÉVENTUELS

### Recours collectifs

#### *Recours collectif Ruediger*

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre la Société et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (le « recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par la Société ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de la Société daté du 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par le recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

Le 20 octobre 2021, un recours collectif devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant des faits semblables à ceux présentés dans le recours collectif Ruediger (le « recours collectif Drywall ») a été rejeté. Par conséquent, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont eu le droit de faire inclure leurs réclamations dans le recours collectif Ruediger.

L'audience pour autorisation du recours collectif Ruediger modifié a eu lieu en avril 2022 et, le 11 octobre 2022, la Cour supérieure du Québec a rejeté le recours collectif Ruediger, tel que modifié, pour tous les motifs. Le 18 novembre 2022, les demandeurs ont interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu le 17 janvier 2024 et la Cour d'appel du Québec a rendu son jugement le 8 mars 2024, rejetant l'appel. Le 6 mai 2024, les demandeurs ont déposé leur requête en autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société est d'avis que les réclamations présentées dans le recours collectif Ruediger sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et la Société pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. La Société souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement au recours collectif Ruediger pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

#### *Recours collectif Peters*

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters alléguait que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration de l'époque et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de la Société, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada.

Le recours collectif Peters a demandé l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et a fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclamait des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus les intérêts et les frais afférents.

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 3 juin 2021, et le tribunal a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Le demandeur a interjeté appel de la décision, et l'audition de l'appel a eu lieu le 8 novembre 2022. La Cour d'appel a rendu son jugement le 24 mai 2023, rejetant l'appel. Le demandeur n'a pas demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada dans le délai prescrit d'août 2023. Néanmoins, le 12 avril 2024, le demandeur a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada.

#### Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'en appeler de cette décision à la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La décision sur l'appel n'est pas attendue avant le second semestre de 2024.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels. La portion de la Société du règlement en capital et intérêts totalisait 60,9 millions \$, dont la partie non assurée était de 25,7 millions \$. Le 27 juin 2023, le tribunal a approuvé un règlement entre les parties, y compris la plupart des assureurs externes de la Société, concernant diverses réclamations visant des immeubles à logements multiples et certaines réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital, des intérêts et des honoraires totalisait 17,6 millions \$, dont la partie non assurée était de 7,1 millions \$. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes. De plus, la Société a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2.

#### Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « ville ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« GLA »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« LDB »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 350 mille dollars. Le nombre réel de membres reste à déterminer, mais il est actuellement estimé à 1 000. Un montant total de 31,5 millions \$ est également réclaté dans le cadre de 16 autres poursuites visant les mêmes défendeurs. Ces poursuites font l'objet d'une gestion particulière d'un juge et ne font pas partie du recours collectif, car en vertu de la loi au Québec, les demandeurs ont la possibilité de se joindre à un recours collectif ou de s'en retirer et d'intenter une action distincte.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

#### Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la cour a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la cour a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le 17 novembre 2023, la Haute Cour d'Australie a accordé une autorisation spéciale d'interjeter appel et l'audition de l'appel a eu lieu le 16 avril 2024. La décision devrait être rendue au cours du second semestre de 2024. L'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder reprendra probablement en 2025.

#### Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

#### Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. ont conclu une entente avec le DPCP sur les modalités de l'accord de réparation et, le 11 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance d'approbation de l'accord de réparation (l'« Accord de Réparation »). D'une durée de trois ans, l'Accord de Réparation exige notamment un paiement total de 29,6 millions \$ payable sur trois ans ainsi que la nomination d'un contrôleur pour une période de trois ans, entre autres obligations. La Société a estimé la valeur actualisée nette de ces versements à 27,4 millions \$ au 11 mai 2022, qui était comprise dans la rubrique « Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) » dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Les accusations criminelles sont suspendues pendant la durée de l'Accord de Réparation et, à l'expiration de celui-ci, à condition que les modalités aient été respectées et sous réserve de l'approbation du tribunal, les accusations criminelles seront rejetées. Toujours le 11 mai 2022, la Société a conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada qui lui permet de continuer à faire affaire avec le gouvernement fédéral canadien et les ministères et organismes fédéraux sous l'égide du régime d'intégrité fédéral, et ce, malgré les accusations criminelles suspendues en vertu de l'Accord de Réparation.

La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles.

#### Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

#### Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

### 13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société a entamé des instances judiciaires au Qatar contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire de consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, notamment, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

### 14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, la dette à court terme et la dette à long terme présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société étaient comme suit :

	31 MARS 2024			31 DÉCEMBRE 2023 <sup>(1)</sup>		
	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL
Dettes avec recours	299 673 \$	1 191 768 \$	1 491 441 \$	299 465 \$	1 121 054 \$	1 420 519 \$
Dettes avec recours limité	—	398 457	398 457	—	398 288	398 288
Dettes sans recours <sup>(2)</sup>	164 342	—	164 342	163 824	—	163 824
	464 015 \$	1 590 225 \$	2 054 240 \$	463 289 \$	1 519 342 \$	1 982 631 \$

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2B).

<sup>(2)</sup> La dette sans recours est non garantie ou garantie uniquement par des éléments d'actifs spécifiques des investissements de Capital ou de SP&GP.

#### MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au premier trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022, qui comprend la facilité renouvelable et l'emprunt à terme de la Société, du 31 mai 2026 au 31 mai 2027; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence pour les prélèvements libellés en dollars canadiens (voir la note 2D).

#### MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE TRANSITNEXT GENERAL PARTNERSHIP

Au premier trimestre de 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à : i) prolonger l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant total maximal en capital de 149,0 millions \$ de février 2024 à juillet 2024 au plus tard; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence (voir la note 2D).

#### ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,70 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « débentures de série 8 »). Les débentures de série 8 sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus durant les deux premières années du terme des débentures de série 8 et selon une prime décroissante par la suite. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité renouvelable de la Société (voir la note 10D); et ii) aux fins générales de la Société.

## 15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2024	2023
Coûts de restructuration	1 155 \$	7 660 \$
Coûts de transformation	3 410	6 851
<b>Coûts de restructuration et de transformation</b>	<b>4 565 \$</b>	<b>14 511 \$</b>

Les coûts de restructuration comptabilisés pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023 étaient principalement liés à des indemnités de départ.

## 16. IMPÔT MINIMUM MONDIAL (PILIER 2)

La majeure partie des produits consolidés de la Société proviennent des trois territoires suivants : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis. Au 31 mars 2024, parmi ces trois territoires, seul le Royaume-Uni a promulgué une nouvelle loi visant à mettre en œuvre l'impôt minimum mondial pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 0,3 million \$.

La Société a appliqué une exception temporaire obligatoire relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé provenant de territoires qui mettent en œuvre les règles de l'impôt minimum mondial et à la présentation de l'information à ce sujet.

## 17. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS

Le 5 mars 2024, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle entreprendra la réalisation des travaux d'E&E du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM »), un complexe hospitalier au Canada, dans le cadre d'une entente qui s'étendra sur une période de 26 ans. Cette entente avec Collectif Santé Montréal S.E.C. (« CSM S.E.C. »), partie à un accord de partenariat public-privé avec le CHUM, résulte d'une transaction par laquelle AtkinsRéalis a acquis i) des participations de 100 % dans les entités chargées de l'exécution du contrat d'E&E avec CSM S.E.C.; ii) une participation de 10 % dans CSM S.E.C. évaluée à 4,9 millions \$ (voir la note 5A); et iii) un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. évalué à 16,9 millions \$. Cette transaction, entreprise pour développer les activités d'AtkinsRéalis au Canada tout en tirant parti de son expertise existante en matière d'ingénierie et de gestion de projets, a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et cette entreprise a été consolidée à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, qui était le 4 mars 2024.

### JUSTE VALEUR DE L'ACTIF (DU PASSIF) NET IDENTIFIABLE D'ENTREPRISE ACQUISE

	4 MARS 2024
Trésorerie	55 643 \$
Autres actifs	54 334
Produits différés et autres passifs	(89 927)
<b>Juste valeur de l'actif (du passif) net identifiable d'entreprise acquise</b>	<b>20 050 \$</b>

Le tableau précédent présente l'évaluation préliminaire, par la direction, de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris selon les estimations les plus probables et tenant compte de toute l'information disponible pertinente. La répartition finale du prix d'acquisition pourrait donc varier par rapport aux montants présentés précédemment.

### ENTRÉE DE TRÉSORERIE NETTE LIÉE À L'ACQUISITION D'ENTREPRISE

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2024
Prix d'acquisition total payé en trésorerie <sup>(1)</sup>	(20 050) \$
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	55 643
<b>Entrée de trésorerie nette liée à l'acquisition d'entreprise</b>	<b>35 593 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le montant du prix d'acquisition payé en trésorerie est assujéti à des ajustements éventuels du prix d'achat, qui sont liés au fonds de roulement net et à l'endettement net, avec le vendeur.

## **18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE**

### **CESSION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS**

En mai 2024, AtkinsRéalis a cédé certains actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis. Cette cession a donné lieu à une entrée de trésorerie d'environ 52,2 millions \$ (38,2 millions \$ US).



[www.atkinsrealis.com](http://www.atkinsrealis.com)

**ATKINSRÉALIS**

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795